

Le neuf octobre 2019, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 04 octobre 2019, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

Etaient présents : M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, Mme Hédia GHANAY, M. Michel PASQUIER, Mme Régine HINET, M. Antoine REILLE, M. Ludovic BOURDIN, M. Jean-Claude DUCHESNE, M. Dominique GOURDON, M. Michel HIRTZ, M. Christian VRAIN, Mme Martine POTEL, M. Daniel PERRIN, M. Alain BASTIE, M. Gilles EDELIN, Mme Caroline BOILLE, M. Eric POUDELET, M. Sébastien CORLAY-QUESTEL, M. Jean-Pierre GILET, M. Stéphane MARCHAIS, M. Alain GAUTIER.

Pouvoirs : M. Maurice PELLAN à M. Antoine REILLE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Régine HINET est désignée en qualité de secrétaire de séance et lui est adjointe une auxiliaire prise en dehors du Comité et ne participant pas aux débats.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

DEL 09102019-01 : PROJET DE CONTRAT TERRITORIAL : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le projet de contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Roumer et de la Choisille dans le département de l'Indre-et-Loire.

Il précise, en particulier :

- les objectifs poursuivis,
- la stratégie d'intervention adoptée,
- la nature des actions ou travaux programmés,
- le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs,
- la gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévu,
- les engagements des signataires.

Le projet de contrat a pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour améliorer la qualité de l'eau en gérant, en restaurant et en préservant le milieu naturel constitué par les cours d'eau des territoires (amélioration des compartiments « lit mineur », « ligne d'eau », « lit majeur et annexes », « berges et ripisylve », « continuité écologique » de la Choisille et de la Roumer).

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et du 11^{ème} programme d'aide financière de l'agence de l'eau.

Le programme d'actions consiste à satisfaire les orientations et les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. L'ensemble des actions définies par les études préalables et mentionnées dans la programmation ci-

après est destiné à corriger les altérations hydro-morphologiques constatées afin de répondre aux objectifs partagés de restauration des milieux aquatiques.

Pour l'ensemble des masses d'eau des bassins versants de la Choisille et de la Roumer, les enjeux prioritaires concernent la restauration morphologique des cours d'eau (continuité écologique et restauration du lit, des berges et des habitats aquatiques).

La stratégie d'intervention du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau est planifiée pour un contrat unique de 6 années scindées en deux fois 3 ans (La deuxième période de 3 ans étant conditionnée par le taux de réalisation de la première période du contrat territorial).

Ceci signifie que l'engagement des parties n'est effectif que pour la première période de 3 ans. La deuxième période de 3 ans fera l'objet, le cas échéant, d'un nouvel engagement entre le porteur de projet et les partenaires financiers.

Données financières

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 2 976 043 euros sur 6 ans.

Pour la 1^{ère} période de 2020-2022, le montant prévisionnel est de 1 107 900 €.

Les actions et montants associés résultent de la fusion des deux projets de contrat territorial ROUMER et CHOISILLE déjà validés par les instances décisionnaires historiques liées à ces territoires (Réf. délibération SIETABR 21.12.2017 et délibération SMCA du 10.04.2018).

Le programme d'actions bénéficie des autorisations réglementaires suivantes :

- Autorisation préfectorale effective depuis janvier 2019 pour la Roumer,
- Autorisation préfectorale en cours pour la Choisille.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** le programme pluriannuel du Contrat Territorial présenté, ainsi que le plan de financement et la répartition des coûts présentés dans les tableaux ci-annexés,
- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Territorial pour 2020-2022, avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre et Loire, ainsi que tous les documents afférents à ce contrat.

DEL 09102019-02 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES PROCEDURES AVEC LA PREFECTURE

Annexe 1

Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l'alinéa 3 des articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela, les collectivités concernées doivent, en application des articles R. 2131-3, R. 3132-1 et R. 4142-1 du CGCT, signer avec la Préfecture une « convention de télétransmission ».

Considérant que la société SRCI, avec son dispositif iXbus, a été retenue pour être le tiers de télétransmission,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité DECIDE :

- **De PROCEDER** à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, avec Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, représentante de l'Etat à cet effet,
- **De DESIGNER** la secrétaire du Syndicat en qualité de responsable de la télétransmission.

DEL 09102019-03 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

Annexe 2

Depuis 2017, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire (CDG37) propose un service de médecine préventive, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'ANVAL, lors de sa création, a repris la convention en cours. Celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2019, et il convient de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans.

Le tarif unique de visite fixé pour une plage de 30 minutes à 75 € nets n'est pas modifié.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité DECIDE :

- **DE RENOUELLER** l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire à compter du 1er janvier 2020 pour une période de 3 ans,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEL 09102019-04 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

M. le Président expose que lors de la création du syndicat ANVAL, l'ensemble du personnel a été repris. La personne qui assurait les missions administratives à hauteur de 6/35^{ème} a souhaité mettre fin à son contrat au 30 juin dernier.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent pour assurer les missions administratives du syndicat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité DECIDE :

- de **RECRUTER** un agent contractuel afin d'assurer les missions administratives du syndicat, sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi n°84-53 du 26/01/84, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;
- **PRECISE :**
 - que cet agent assurera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6/35ème,
 - que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 correspondant au 1^{er} échelon du grade de recrutement,
 - Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ ETAT D'AVANCEMENT DEMANDE DE DIG CHOISILLE

- 11 juin 2019 : demande de compléments par le service de l'eau et des ressources naturelles de la DDT pour poursuivre l'instruction du dossier
- 21 août 2019 : réception des éléments par le bureau Thema Environnement
- 26 septembre 2019 : dépôt des dossiers à la DDT et demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la DIG et d'Autorisation Environnementale Unique au titre de la Loi sur l'eau
- Phase d'enquête publique : 3 mois annoncés

➤ ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX CONTRAT TERRITORIAL DE LA BRESME

- Aménagement des radiers de Ponts
- Installation de banquettes végétalisées

➤ POLLUTION DE LA PETITE GIRONDE : le 26 septembre 2019

➤ REUNION DU COMITE DE PILOTAGE : le 21 octobre 2019

Phase 2 du Diagnostic Territorial Multi-Pressions des masses d'eau de la Petite Choisille et de la Choisille Amont : « Elaboration dans la concertation d'un programme d'actions »

➤ COMTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

TRAVAUX :

- **Travaux d'entretien de la Petite Gironde (650 m), la Rabelais à Saint Cyr sur Loire (débranchage, abattage des arbres morts et dépérissants, retrait des encombres, broyage des branches et mise en tas des bois)**
SARL Environnement 41 Devis 2019-04015-GG du 17/04/2019 signé le 26/04/2019
Montant : 6 000 € HT soit 7 200 € TTC
- **Démontage de peupliers, la Perrée à Notre Dame d'Oé (broyage et évacuation du bois) et plantation d'arbustes pour recréation de ripisylve (120 m)**
SARL Environnement 41 Devis 2019-04016-GG du 17/04/2019 signé le 26/04/2019
Montant : 2 285 € HT soit 2 742 € TTC
- **Travaux d'entretien du Ruau de Baignon à Monnaie (débranchage, abattage sélectif sur 250 m, broyage des branches et mise en tas des bois)**
SARL Environnement 41 Devis 2019-04017-GG du 17/04/2019 signé le 26/04/2019
Montant : 4 480 € HT soit 5 376 € TTC
- **Travaux d'entretien du Ruau de Chantelouze à Fondettes (débranchage sélectif, retrait d'un arbre mort, remise en état de la clôture riveraine, broyage des branches et évacuation du bois)**
SARL Environnement 41 Devis 2019-04018-GG du 17/04/2019 signé le 26/04/2019
Montant : 790 € HT soit 948 € TTC
- **Travaux de dépollution du Ruau de Baignon à Monnaie (retrait des déchets, évacuation et mise en centre de traitement)**
SARL Environnement 41 Devis 2019-06116-GG du 17/06/2019 signé le 19/06/2019
Montant : 1 700 € HT soit 2 040 € TTC
- **Travaux de terrassement complémentaires, seuil de l'ancien moulin de Vauléard à Nouzilly**
SARL Varvoux TPF Devis DE00354 du 11/07/2017 signé le 29/04/2019
Montant : 4 520 € HT soit 5 424 € TTC
(annule et remplace le devis précédent, montant : 2 120 € HT soit 2 544 € TTC)
- **Travaux d'aménagement des radiers de ponts (petite maçonnerie et enrochement)**

SARL Varvoux TPF Devis DE00595 du 22/05/2019 signé le 05/06/2019
Montant : 4 924 € HT soit 5 908,80 € TTC

SARL Varvoux TPF Devis DE00604 du 03/06/2019 signé le 05/06/2019
Montant : 4 333 € HT soit 5 199,60 € TTC

SARL Bigot TP Devis DE19216 du 20/05/2019 signé le 05/06/2019
Montant : 6 803,56 € HT soit 8 164,27 € TTC

- **Travaux de démolition (suppression de petits ouvrages)**

SARL Varvoux TPF Devis DE00602 du 03/06/2019 signé le 05/06/2019
Montant : 2 306 € HT soit 2 767,20 € TTC

SARL Bigot TP Devis DE19218 du 20/05/2019 signé le 05/06/2019
Montant : 960 € HT soit 1 152 € TTC

SARL Varvoux TPF Devis DE00605 du 03/06/2019 signé le 05/06/2019
Montant : 3 785 € HT soit 4 542 € TTC

- **Travaux d'installation de banquettes végétalisées**

SARL Bigot TP Devis DE19221 du 21/05/2019 signé le 02/07/2019
Montant : 12 150,80 € HT soit 14 580,96 € TTC

- **Travaux de renaturation complète (intervention lourde + recharge granulométrique)**

SARL Varvoux TPF Devis DE00606 du 03/06/2019 signé le 04/07/2019
Montant : 24 970 € HT soit 29 964 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI :

- **Réalisation de 14 inventaires et sondages piscicoles sur le bassin de la Choisille et de la Bédoire par la Fédération départementale de pêche (suivi après travaux et amélioration des connaissances)**

Contrat de prestation signé le 05/09/2019

Montant : 6 650 € TTC

ACQUISITION D'UN VEHICULE :

- **Duster Blue DCI 95 4x2 2018**

Offre commerciale Renault Retail Group SA signée le 6 mai 2019

Prix du véhicule prix catalogue : 12 208,33 € HT soit 14 650 € TTC

Total options et accessoires : 108,33 € HT soit 130 € TTC

Certificat d'immatriculation, redevance, taxe, démarches et carburant : 401,79 € HT soit 431 € TTC

Total général : 12 718,46 € HT soit 15 211 € TTC

COMMUNICATION :

- **Réalisation d'animations scolaires pour mettre en valeur les actions de l'ANVAL**

Association nature Couleurs Sauvages Devis DC0593 du 27/06/2019 signé le 10/07/2019

Montant : 2 560 € TTC

La séance est levée à 19h05.

Fait à La Membrolle-sur-Choisille,
Le 18 octobre 2019

Certifié conforme,

Sébastien MARAIS, Président